



DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES

Les déchets de cette catégorie aujourd'hui acceptés sur ces déchèteries sont les suivants :



*Peintures, vernis,
lasures en contenants
de 15L maximum.*



*Colle murs et sols,
enduits en contenants
de 20L maximum.*



*Pigments, additifs et
antirouilles en contenant
de 0,5L maximum.*

En revanche, les déchets suivants ne seront toujours pas admis :

- Ordures ménagères,
- Cadavres d'animaux,
- Produits de soins médicaux,
- Déchets radioactifs,
- Pneus.
- Bouteilles de gaz

(Informations sur les déchets admis à l'entrée des déchèteries).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Céline GILLIG – 03 88 91 96 58

La société EDIB, en charge de la gestion de la déchèterie

Audrey HEIM – 03 88 89 00 71



Pour une gestion optimale de vos déchets